

Société Générale SA – Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023  
**Réponses aux questions écrites des actionnaires**

**Questions de Mme Yutong LI, actionnaire individuelle ..... 5**

1) *Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'aimerais savoir pourquoi vous avez choisi de distribuer les bénéfices sous les deux formes plutôt que de distribuer seulement les dividendes, c'est-à-dire pourquoi vous avez choisi le rachat d'action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? ..... 5*

**Question de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel ..... 6**

1) *Question relative à l'analyse du compte de résultat consolidé : Pouvez-vous clarifier les raisons pour lesquelles les "pertes nettes sur autres actifs" ont été multipliées par cinq en 2022 ? ..... 6*

**Questions de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel ..... 7**

1) *Dans la version française du Document d'Enregistrement Universel, que signifient les anglicismes 'stratégie data-driven, cash-equity, banque retail, wealth & investments solutions, business unit ....' ? ..... 7*

2) *En 2021, le Conseil affirmait que sa feuille de route stratégique "permettrait d'améliorer de manière durable et structurelle la rentabilité du Groupe". La dégradation du ROTE sous-jacent en 2022 (-5,9%) ne vient-elle pas altérer cette prospective ? ..... 7*

3) *Certains coûts engagés par le Groupe et imputés en "Hors pôle" ne gagneraient-ils pas à être un peu plus supportés par les Métiers qui en bénéficient tous indirectement ? ..... 8*

4) *Quelles sont les perspectives 2024-2025 et les objectifs financiers fixés pour 2025 qui sont évoqués dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 ? ..... 8*

**Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel ..... 9**

*Les états financiers consolidés au 31/12/2022 indiquent que ..... 9*

- *Les engagements notionnels relatifs aux instruments financiers dérivés de transactions se montent à 14 931 027 Millions d'Euros. .... 9*

- *Ceux relatifs aux instruments de couverture à 870 035 Millions d'Euros. .... 9*

- *Soit un total de 15 800 Milliards d'Euros, qui se répartissent en 4 types : Fermes ou optionnels d'une part, listés ou de gré à gré d'autre part. .... 9*

*Cela fait combien de contrats au 31 Décembre ? Avec combien de contreparties ? ..... 9*

*Etant donné les volumes en cause, comment sur un plan pratique faites-vous la réconciliation de vos chiffres avec vos contreparties ? ..... 9*

**Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel ..... 10**

*Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent aux banques européennes, quelles limites morales faut-il selon vous imposer aux activités « Banque Privée » / « Banque d'Investissement » pour sécuriser parfaitement les dépôts des clients de la banque « classique » à la Société Générale ? ..... 10*

**Question de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel ..... 11**

*Dans la présentation des chiffres 2022 vous indiquez un montant de fonds propres moyens de 55 164 Millions € pour le Groupe SG, dont : ..... 11*

*Pôle RBDF 12 417 M € ..... 11*

*Pôle IBFS 10 619 M € ..... 11*

*Pôle GBIS 14 916 M € ..... 11*

*Soit un total de 37 952 M €. ..... 11*

Qu'en est-il des 17 212 MF restants ? A quoi ont servi ces fonds propres, et pour quelle rentabilité ?..... 11

## **Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, association loi 1901..... 12**

### **Environnement ..... 12**

1) a) Dans le cadre de l'Accord de Paris, comment chacune de vos actions liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes de GES contribue-t-elle à votre objectif de décarbonation sur l'ensemble des scopes (pourcentage des émissions réduites grâce à l'action) ? Quelle est la part des émissions négatives dans vos objectifs de décarbonation ?.. 12

b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des actions déployées, liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes, découlant de votre stratégie de décarbonation ? ..... 13

c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5°C ?..... 14

2) a) Avez-vous réalisé récemment un travail d'évaluation des impacts et de la dépendance (directs et indirects) de vos activités sur et envers la biodiversité ?..... 14

b) Si non, pourquoi ? Si oui, votre chiffrage de la dépendance (directe et indirecte) de vos activités envers la biodiversité (exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? ..... 15

c) Sur la base de votre travail d'évaluation, quelles sont vos dépenses en faveur de la biodiversité (protection, restauration...) ? Merci de nous communiquer un montant. .... 15

3) a) Dans un contexte d'inflation, de crises géopolitiques ou encore de réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, quels impacts économiques et financiers, même indirects, la raréfaction ou les difficultés d'approvisionnement en ressources naturelles (énergie incluse) ont-elles entraîné sur vos modèles économiques ?..... 16

b) Dans vos opérations, quelles mesures avez-vous prises en conséquence pour diminuer vos consommations et circulariser votre modèle d'affaires ? Dans votre chaîne de valeur (en amont et/ou en aval) comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.) ? ..... 17

### **Social ..... 18**

4. a) Pourriez-vous préciser en quoi les critères E&S intégrés dans les politiques de rémunérations variables à court et long termes (si applicable) de vos dirigeant.e.s reflètent les enjeux E&S les plus matériels auxquels votre entreprise est confrontée ? ..... 18

b) Comment le Conseil s'assure-t-il de la réalisation des objectifs E&S, en particulier sur la base de quels critères quantitatifs ? Est-ce que le niveau d'exigence est réévalué systématiquement lorsque les taux d'atteinte sont élevés ? ..... 19

c) Pouvez-vous décrire de quelle manière la rémunération (bonus, long terme, intéressement, autre) de vos salarié.e.s (hors dirigeant.e.s) intègre des critères environnementaux et sociaux (E&S) ? Merci de préciser le nombre de salarié.e.s concerné.e.s et de détailler de la manière la plus précise possible les critères E&S et leur part dans la rémunération des salarié.e.s. .... 20

5. a) Dans le cadre de votre politique de partage de la valeur, quelle part de vos rachats d'actions avez-vous allouée au bénéfice de vos salarié.e.s au cours des cinq derniers exercices (hors actions de performance) ? Quelle a été la proportion de salarié.e.s concernée en France, à l'International? ..... 20

b) Sur la même période, pourriez-vous répartir l'allocation de vos rachats d'actions (annulation, opération d'actionnariat salarié, attribution d'actions de performance, autres bénéficiaires, autres affectations) ?..... 21

c) Plus globalement, disposez-vous d'une politique définissant l'allocation de vos rachats d'actions ? Cette politique est-elle publique ? Si oui, pouvez-vous la décrire ?..... 21

6. a) Ainsi, depuis l'année dernière, avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ?..... 22

b) Quelles mesures précises avez-vous mises en place pour qu'un salaire décent soit assuré à l'ensemble de vos salarié.e.s ainsi qu'à celles et ceux de vos fournisseurs (travail avec des initiatives spécialisées, études pour

déterminer le niveau de salaire décent pour chaque pays, intégration du critère dans vos chartes fournisseurs, due diligence des fournisseurs...) ? ..... 22

c) Avez-vous fixé des seuils minimums de rémunération dans l'ensemble de vos pays d'implantation pour vos salarié.e.s et les salarié.e.s de vos fournisseurs et où se situent-ils par rapport aux salaires minimums locaux ? Si oui, menez-vous des audits pour vous assurer que ces seuils sont bien respectés et évoluent en fonction du coût de la vie ? ..... 23

d) Avez-vous pris en compte et cartographié les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent à vos salarié.e.s et aux salarié.e.s de vos fournisseurs (comme le non-respect de la liberté d'association) ? ..... 23

7. a) Périmètre France : en dehors des investissements en titres de votre entreprise, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salarié.e.s est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES, Finansol ou labels étrangers) ? Veuillez mentionner le nom des fonds labellisés, la part, en pourcentage des encours et en pourcentage des fonds hors actionnariat salarié, des fonds d'épargne labellisés, le pourcentage des salarié.e.s du groupe qui en bénéficient et l'évolution par rapport à l'an passé. .... 23

b) Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vos fonds d'épargne salariale ne sont pas tous labellisés ? Si certains ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective ? ..... 24

c) Dans vos autres pays d'implantation : Quels sont les dispositifs d'épargne salariale, hors actionnariat salarié, mis en place pour vos salarié.e.s hors de France ? Intègrent-ils des critères ESG robustes ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ? ..... 24

d) Comment associez-vous vos salarié.e.s au choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds ? ..... 24

## **Gouvernance ..... 24**

88.a) Publiez-vous un document détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Comment s'inscrit-il dans votre politique de responsabilité sociale, allant au-delà de la simple conformité ? Celui-ci est-il revu et approuvé par le Conseil ? (Merci de joindre un lien ou de préciser l'emplacement où figure ce document en plus d'une explication détaillée). Y précisez-vous les pratiques fiscales que vous jugez inacceptables ? ..... 24

8.b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays ? Si non, comment vous préparez-vous à la directive européenne prévue pour 2024 qui impliquera un reporting pays par pays pour les pays membres de l'UE ? Envisagez-vous de publier un reporting pays par pays allant au-delà obligations de la directive ? ..... 25

9. a) Quelle sont les décisions publiques visées par vos activités de lobbying ? Veuillez les détailler pour les deux dernières années en vous concentrant sur le lobbying lié aux droits humains (y compris les droits sociaux fondamentaux) le climat et la gouvernance, et ce pour les principales juridictions dans le cadre desquelles vous exercez vos activités de lobbying (y compris l'UE, les États-Unis, les marchés émergents et d'autres régions) ? ..... 25

b) Comment contrôlez-vous et vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles dont vous êtes membre, ainsi que de toute divergence potentielle avec vos propres positions ? Publiez-vous un rapport dans lequel vous détaillez la manière dont les positions de votre entreprise et de vos associations professionnelles sont alignées mais aussi les cas où elles peuvent différer les unes des autres ? ..... 28

c) Quels moyens accordez-vous à vos activités de lobbying (ressources humaines et financières) pour l'ensemble de vos marchés dans le monde ? ..... 28

10. a) Quelles mesures prenez-vous pour anticiper les effets, à court et moyen termes, de la transition écologique sur les emplois et sur l'évolution des besoins en compétence au sein de votre groupe, mais aussi dans votre chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, franchisés...) ? ..... 28

b) De quelle manière la question environnementale est-elle abordée avec les partenaires sociaux ? À quel(s) niveau(x) (local, national, européen, monde) et dans quels cadres ? Pouvez-vous aussi indiquer si ces échanges s'effectuent sur la base de partages d'informations, de consultations ou de négociations ? Nous vous remercions d'être précis quant aux différents cas de figure qui peuvent se présenter. .... 29

c) Quels moyens accordez-vous aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent s'impliquer dans la politique environnementale de votre groupe (formations, commissions spécifiques...) ? ..... 29

d) *Les prérogatives environnementales explicitement attribuées au CSE par le Code du travail (loi « Climat et résilience »), ont-elles induit de nouvelles pratiques en la matière dans votre entreprise ?..... 30*

**Questions de Mme Yutong LI, actionnaire individuelle** (*questions envoyées par email en date du 11/04/2023*) :

**Réponse du Conseil d'administration :**

- 1) Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'aimerais savoir pourquoi vous avez choisi de distribuer les bénéfices sous les deux formes plutôt que de distribuer seulement les dividendes, c'est-à-dire pourquoi vous avez choisi le rachat d'action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ?**

La politique de retour à l'actionnaire du Groupe Société Générale repose sur un taux de distribution de 50% du résultat net sous-jacent du Groupe, dont 40% au maximum sous forme de rachat d'actions. Le Groupe propose à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai une distribution totale de 1,8 milliard d'euros, équivalente à 2,25 euros par action dont un dividende en numéraire de 1,7 euros par action et un programme de rachat d'actions d'environ 441 millions d'euros.

Au regard des performances financières solides en 2022 et à l'issue d'une année exceptionnelle, cette distribution permet à la fois d'assurer une juste rémunération de l'actionnaire et de renforcer le ratio CET 1 du Groupe. Le dividende en numéraire de 1,7 euros par action est en hausse de +3% par rapport au dividende de 1,65 euros versé en 2022 qui représentait trois fois le dividende en numéraire versé en 2021 (0,55 euros par action). Le programme de rachat d'actions de 441 millions d'euros représente environ 25% de la distribution et est en baisse d'environ -50% par rapport au programme de rachat d'actions de 2022 qui représentait deux fois celui de 2021. Le rachat d'actions présente un intérêt pour l'actionnaire car les actions rachetées sont annulées ce qui augmente de facto le montant distribué par action, toute chose étant égale par ailleurs.

La stratégie du Groupe en matière de politique de distribution vise une répartition équilibrée entre distribution en numéraire et sous forme de rachat d'actions dans l'intérêt des actionnaires.

**Question de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel** *(question envoyée par email en date du 19 avril 2023)* :

**Réponse du Conseil d'administration :**

- 1) Question relative à l'analyse du compte de résultat consolidé : Pouvez-vous clarifier les raisons pour lesquelles les "pertes nettes sur autres actifs « ont été multipliées par cinq en 2022 ?**

Cette évolution est essentiellement liée à la comptabilisation de la perte comptable consécutive à la cession de Rosbank et des activités d'assurance en Russie, pour un montant d'environ -3,3 milliards d'euros avant impôts au T2- 22, enregistré en « pertes nettes sur autres actifs ». Cette cession a permis au Groupe de se retirer de manière effective et ordonnée de Russie, en assurant une continuité pour ses collaborateurs et ses clients.

**Questions de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel** (*questions envoyées par email en date du 21 avril 2023*) :

**Réponse du Conseil d'administration :**

- 1) Dans la version française du Document d'Enregistrement Universel, que signifient les anglicismes 'stratégie data-driven , cash-equity, banque retail , wealth & investments solutions, business unit ...' ?**

Ces termes ont les significations suivantes :

1. Stratégie data-driven : il s'agit de la stratégie digitale du Groupe, axée sur l'utilisation et l'optimisation des données, afin d'améliorer l'expérience-client.
2. *Cash equity* : il s'agit des activités d'intermédiation sur les métiers « actions », qui sont exercées au sein de la banque d'investissement. Elles comprennent la recherche actions, qui donne aux clients des conseils en investissement et des perspectives sur les marchés actions, ainsi que les activités d'exécution d'opérations sur actions, pour le compte des clients.
3. Banque retail : il s'agit des activités de banque de détail, en France mais également à l'étranger.
4. *Wealth & Investment Solutions* : il s'agit d'un centre d'expertise au sein de « Société Générale Private Banking », qui réunit les compétences de gestion et de structuration de fonds structurés pour le compte des activités de marché.
5. *Business units* : il s'agit de métiers ou de régions autour desquels le Groupe est organisé (14 unités au total).

- 2) En 2021, le Conseil affirmait que sa feuille de route stratégique "permettrait d'améliorer de manière durable et structurelle la rentabilité du Groupe ". La dégradation du ROTE sous-jacent en 2022 (-5,9%) ne vient-elle pas altérer cette prospective ?**

L'objectif de rentabilité du Groupe communiqué au marché lors de la publication des résultats du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 est de 10% de ROTE (*rentabilité sur fonds propres tangibles tel que défini page 43 du Document d'Enregistrement Universel 2023*) en 2025, sur la base d'un ratio de capital de 12% en environnement Bâle 4.

Pour atteindre cet objectif financier, le Groupe a engagé plusieurs projets stratégiques structurants, avec notamment la fusion des réseaux de banque de détail en France de Société Générale et du Crédit du Nord, le développement de Boursorama, l'acquisition de LeasePlan par ALD afin de créer un leader mondial de la mobilité, ou le projet formation d'une co-entreprise avec Alliance Bernstein afin de créer une franchise de premier plan dans les métiers de recherche et d'intermédiation actions.

Le ROTE sous-jacent (*le passage des éléments comptables aux éléments sous-jacents est détaillé en page 42 du Document d'Enregistrement Universel 2023*) en 2022 s'est élevé à 9.6%, soit un niveau très proche de celui de 2021 (10,2 %) et proche de l'objectif de long-terme de 10%.

Le ROTE publié s'est inscrit en retrait, ce qui résulte du déclenchement de la guerre en Ukraine qui a amené le Groupe à décider de sortir de manière effective et ordonnée de Russie, entraînant une perte nette comptable exceptionnelle de 3.3 milliards d'euros.

**3) Certains coûts engagés par le Groupe et imputés en “ Hors pôle “ ne gagneraient-ils pas à être un peu plus supportés par les Métiers qui en bénéficient tous indirectement ?**

Les coûts de transformation du Groupe sont des dépenses ponctuelles, destinées à accompagner les projets de transformation du Groupe tels que, par exemple, la fusion des réseaux France. Ces charges sont comptabilisées au niveau de la Gestion Propre et retraitées du résultat sous-jacent afin de ne pas altérer la vision économique sous-jacente de la performance des métiers.

**4) Quelles sont les perspectives 2024-2025 et les objectifs financiers fixés pour 2025 qui sont évoqués dans le Document d’Enregistrement Universel 2023 ?**

Au cours du second semestre 2022, des cibles Groupe et par métier ont été communiquées à horizon 2025, sur la base d’hypothèses économiques et de taux reprises dans la présentation (cf. cibles détaillées par métier et les hypothèses économiques sous-jacentes, accessibles via le lien : [Résultats financiers du 2e trimestre et 1er semestre 2022 \(societegenerale.com\)](https://www.societegenerale.com/fr/actualites/2022/09/08/resultats-financiers-2e-trimestre-et-1er-semestre-2022)).

A travers notamment l’exécution des initiatives stratégiques, une allocation sélective du capital aux métiers les plus profitables et en croissance et une gestion disciplinée de ses coûts couplée à la réalisation des plans de réduction engagés, le Groupe vise une croissance annuelle moyenne de ses revenus supérieure ou égale à 3% sur la période 2021-2025 et un coefficient d’exploitation inférieur ou égal à 62% en 2025. Par ailleurs, le coût du risque est attendu en moyenne à un niveau normalisé d’environ 30 points de base en 2025.

Au global, le Groupe vise une rentabilité (ROTE) de 10% en 2025 sur la base d’un niveau de capital (ratio CET1) de 12% post implémentation de Bâle IV.

Par ailleurs, la nouvelle équipe de direction générale présentera la nouvelle feuille de route stratégique du Groupe au 3ème trimestre 2023.



**Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel** (*questions envoyées par email en date du 22 avril 2023*):

**Réponse du Conseil d'administration :**

**Les états financiers consolidés au 31/12/2022 indiquent que**

- **Les engagements notionnels relatifs aux instruments financiers dérivés de transactions se montent à 14 931 027 Millions d'Euros.**
- **Ceux relatifs aux instruments de couverture à 870 035 Millions d'Euros.**
- **Soit un total de 15 800 Milliards d'Euros, qui se répartissent en 4 types : Fermes ou optionnels d'une part, listés ou de gré à gré d'autre part.**

**Cela fait combien de contrats au 31 Décembre ? Avec combien de contreparties ?**

**Etant donné les volumes en cause, comment sur un plan pratique faites-vous la réconciliation de vos chiffres avec vos contreparties ?**

Les engagements sur les instruments financiers dérivés de transaction sont détaillés dans la note 3.2.1 des états financiers consolidés 2022 (cf. page 418 du Document d'Enregistrement Universel 2022) et ceux sur les instruments financiers dérivés de couverture sont détaillés dans la note 3.2.2 des états financiers consolidés (cf. page 419 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Ces instruments portent sur un très grand nombre de contrats (env. 23 000 au 31/12/22) et de contreparties (env. 13 000 au 31/12/22).

Ces contrats font l'objet de contrôles nombreux, conformes aux meilleures pratiques et aux normes réglementaires. Parmi ces contrôles figurent les réconciliations avec les contreparties, qui sont automatisées dans la majorité des cas. En complément, il existe notamment des mécanismes d'appels de marge quotidiens, qui permettent de sécuriser les variations de valeur de ces instruments.

**Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel** (*questions envoyées par email en date du 26 avril 2023*) :

**Réponse du Conseil d'administration :**

**Les déboires de Crédit Suisse illustrent les dangers que font peser sur une banque « classique » des activités « Banque Privée » / « Banque d'Investissement » excessivement développées. Les retraits massifs d'une minorité de spéculateurs fortunés sans scrupules ont asséché la liquidité de la banque et provoqué sa disparition. Crédit Suisse « s'attend également à ce que l'IB et le Groupe déclarent une perte avant impôts substantielle au 2T23 et en 2023 » (Communiqué de Presse du 24 Avril 2023).**

**Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent aux banques européennes, quelles limites morales faut-il selon vous imposer aux activités « Banque Privée » / « Banque d'Investissement » pour sécuriser parfaitement les dépôts des clients de la banque « classique » à la Société Générale ?**

Tout d'abord, il convient de souligner la solidité du bilan et du profil de liquidité du Groupe Société Générale, qui se sont encore renforcés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. A titre d'illustration :

1. la base de dépôts du Groupe, très diversifiée, a crû de 0,7% au cours de premier trimestre pour atteindre 598 milliards ;
2. le ratio de prêts sur dépôts est de 84% au 31 mars 2023 sur la base du bilan financé ;
3. les réserves de liquidité atteignent désormais 297 milliards d'euros au 31/03/23, ce qui représente une réserve de liquidité d'environ 30% du bilan financé au 31 mars 2023 ;
4. le LCR est très élevé, à 171%, en forte hausse par rapport à fin 2022.

En complément, il est important de rappeler que les déposants européens sont protégés par la réglementation. Ainsi, les banques européennes doivent respecter le ratio « MREL », qui définit des encours minimums de passifs éligibles (le capital ou les dettes subordonnées par exemple) que les banques doivent détenir, pour permettre le cas échéant d'absorber des pertes et ainsi protéger les dépôts. Au 31 mars 2023, l'encours des passifs éligibles au ratio MREL du Groupe s'élève à 124 milliards d'euros. En complément, les dépôts sont couverts par le Fonds de garantie des dépôts jusqu'à un plafond élevé (100.000 euros par déposant et par établissement) en cas de défaillance des établissements bancaires.

S'agissant des activités de Banque Privée / Banque d'Investissement, le Groupe y réalise des opérations pour le compte de ses clients et n'exerce pas d'activité spéculative pour compte propre. Dans la Banque d'Investissement en particulier, le Groupe propose des produits et services destinés à la couverture des risques encourus par ses clients (taux, change, crédit, actions), des services d'intermédiation sur les marchés de capitaux, des opérations de financement et des produits de placement répondant aux objectifs de couple risque/rendement définis par ses clients. L'ensemble de ces activités est encadré par des obligations réglementaires strictes en matière de gestion des risques et de niveau de capital requis. En complément, le Groupe a une politique stricte en matière de gestion des risques de marché, de contrepartie ou de concentration par exemple, qui font l'objet d'une gestion quotidienne et d'un encadrement.

**Question de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel** (*question envoyée par email en date du 28 avril 2023*) :

**Réponse du Conseil d'administration :**

**Dans la présentation des chiffres 2022 vous indiquez un montant de fonds propres moyens de 55 164 Millions € pour le Groupe SG, dont :**

**Pôle RBDF 12 417 M €**

**Pôle IBFS 10 619 M €**

**Pôle GBIS 14 916 M €**

**Soit un total de 37 952 M €.**

**Qu'en est-il des 17 212 MF restants ? A quoi ont servi ces fonds propres, et pour quelle rentabilité ?**

Le Groupe est structuré autour de trois pôles d'activités (RBDF, IBFS et GBIS) et d'un quatrième pilier, dit « Hors Pôles », où sont logés les fonctions transversales nécessaires au bon fonctionnement du Groupe et de ses métiers. Il s'agit en particulier des fonds propres du Groupe, des titres de participation dans les filiales, du refinancement, de la fiscalité ou encore de la gestion du parc immobilier. Le « Hors Pôle » enregistre également les événements exceptionnels, comme en 2022 la cession de la filiale du Groupe Rosbank.

Le « Hors Pôles » porte donc les exigences en fonds propres liées aux actifs de son périmètre (actifs immobiliers ou participations du Groupe par exemple). Par ailleurs, le Hors Pôles conserve les coussins de fonds propres constitués par le Groupe au-delà des exigences réglementaires. En effet, les fonds propres affectés aux métiers sont calculés à partir d'une pondération normative de 11% des actifs pondérés, alors que le ratio de capital du Groupe se situe au-dessus (13.5% au 31/12/22). Cette pratique est observée chez la plupart des pairs de Société Générale.

La rentabilité totale du Groupe est donc celle de ses trois piliers, complétée de celle du « Hors Pôle ».

**Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, association loi 1901** (*questions envoyées par email en date du 03 mai 2023*) :

**Réponse du Conseil d'administration :**

**Environnement**

- 1) a) **Dans le cadre de l'Accord de Paris, comment chacune de vos actions liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes de GES contribue-t-elle à votre objectif de décarbonation sur l'ensemble des scopes (pourcentage des émissions réduites grâce à l'action) ? Quelle est la part des émissions négatives dans vos objectifs de décarbonation ?**

Il y a plus de quinze ans, le Groupe a pris des engagements forts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités pour compte propre, puis s'est engagé à aligner ses portefeuilles sur les trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Concernant le périmètre de compte propre, le Groupe a, en 2021, accéléré ses ambitions en annonçant un objectif de réduction supplémentaire de 50% des émissions carbone liées à son fonctionnement entre 2019 et 2030 en agissant sur l'énergie requise pour ses locaux, l'informatique, les déplacements aériens et son parc automobile. À fin 2022, le Groupe a réduit son empreinte carbone en propre de -35% par rapport à 2019, en ligne avec son objectif en travaillant essentiellement sur deux postes :

- **L'immobilier** (avec les systèmes d'information) dont la consommation énergétique représentait 62% des émissions du compte propre en 2019 :
  - Le recours aux énergies renouvelables ainsi que la réorganisation du travail après la crise sanitaire de la Covid-19 et la réduction de l'empreinte immobilière du Groupe ont permis de diminuer la consommation d'énergie ;
  - Une attention particulière est portée à l'empreinte carbone de l'informatique du Groupe au travers d'un programme spécifique : CSR by IT (paragraphe « Charte Numérique responsable » page 319 et paragraphe « Système d'information et Infrastructures informatiques » page 310 de l'URD 2023).
- **Le transport aérien et la flotte automobile professionnelle** qui contribuaient à 22% des émissions du compte propre en 2019 : la moindre fréquence des déplacements professionnels et l'utilisation de solutions de transports moins émissifs (par exemple en électrifiant la flotte automobile ou en recourant à des routes ou compagnies aériennes plus efficaces) ont permis de réduire l'empreinte carbone.

La banque s'est engagée à aligner ses portefeuilles sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et a rejoint la Net Zero Banking Alliance (NZBA) de l'UNEP-FI en qualité de membre fondateur en 2021. Les émissions du scope 3 évaluées en appliquant les recommandations du GHG Protocol pour le périmètre lié à l'activité de crédit représentent l'essentiel des émissions cumulées scope 1+2+3.

L'essentiel des émissions de CO<sub>2</sub> financées, c'est-à-dire des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'activité économique des acteurs que nous finançons, est concentré dans quelques secteurs de l'économie et la démarche de Société Générale est de cibler en priorité les secteurs à forte intensité en carbone, en particulier le secteur de l'énergie où des objectifs à court et moyen terme ont été fixés et renforcés en octobre 2022 :

- **Concernant la production de pétrole & gaz**, Société Générale a été en 2020 l'une des premières banques mondiales à s'engager sur un objectif court terme de réduction de son exposition au secteur de la production pétrolière et gazière (-10% d'ici 2025 par rapport à 2019). Après avoir mis en place des mesures concrètes, dont un retrait des prêts basés sur les réserves pour les actifs onshore aux États-Unis qui est aujourd'hui effectif, le Groupe a relevé en octobre 2022 son objectif de réduction à -20% d'ici 2025 (vs. 2019).
- Par ailleurs, nous nous sommes fixé un objectif supplémentaire de réduction de 30 % des émissions absolues de carbone du scope 3 liées à l'utilisation finale de la production de pétrole et de gaz d'ici 2030 (vs. 2019). Cette cible est alignée avec le scénario Net Zéro de l'AIE.

- **Pour la production d'électricité**, Société Générale s'est fixé un objectif d'intensité d'émissions de CO2 sur son exposition au secteur de 125g de CO2 par kWh en 2030, cible légèrement plus ambitieuse que le scénario Net Zéro de l'AIE à 138g de CO2 par kWh en 2030.
- **Enfin, pour le charbon**, le Groupe est bien avancé sur ses engagements de sortie totale du secteur du charbon à l'horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

D'autres engagements ont été pris, notamment en matière de transport maritime (signataire fondateur des Principes de Poséidon) et concernant le parc d'ALD Automotive, filiale spécialisée dans la gestion de flottes automobiles. L'amélioration des méthodologies et des systèmes de mesure conduit à une extension du périmètre des activités et des opérations au fil du temps.

Tant pour le compte propre que pour l'alignement des portefeuilles, le Groupe priorise l'action pour la réduction des émissions en absolu (ou en intensité selon les cibles) avant prise en compte de mesure de contribution à la réduction du carbone dans l'atmosphère.

**b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des actions déployées, liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes, découlant de votre stratégie de décarbonation ?**

Différentes actions de décarbonation sont menées sur le parc immobilier de Société Générale en France et dans le monde. Ces actions peuvent se répartir en cinq catégories :

- **L'approvisionnement énergétique** : les solutions déployées portent sur la sortie des énergies fossiles, le recours à l'autoproduction ou l'achat d'énergie renouvelable. Ainsi, les chaudières au fuel sont supprimées dans les réseaux France, les groupes électrogènes sont rationalisés partout où cela est possible, des panneaux solaires sont installés ou à l'étude sur certains sites de la zone Afrique. Des contrats d'achats d'énergies renouvelables sont également négociés en France et dans certaines géographies ;
- **L'adaptation de l'empreinte immobilière** : l'adoption des espaces de travail en flex-office (sans places attribuées) et du télétravail à temps partiel ont permis de réduire les surfaces immobilières en France. Pour les nouveaux sites qui sont pris en location, nous veillons, par ailleurs, à sélectionner des immeubles disposant de labels environnementaux.

A titre d'exemple :

- à Lyon, sept entités du Groupe partagent près de 5 000 m2 de bureaux dans un programme immobilier sélectionné notamment pour ses labels environnementaux BREEAM NC 2016 niveau Very Good et HQE Bâtiment Durable niveau Excellent ;
- à Val de Fontenay, l'immeuble Sakura détient plusieurs certifications environnementales BREEAM NC 2016 niveau *Very Good* et HQE Bâtiment Durable niveau Excellent, WELL building standard Core & Shell niveau *Gold* ;
- à l'international, le nouveau bâtiment à Londres est certifié « BREEAM Outstanding » ;
- **La réduction des consommations énergétiques** : les leviers de réductions portent sur (i) des actions de maintenance telles que la rénovation des batteries d'ascenseurs des tours à la Défense), (ii) rénovation lourdes (siège social au 29 Bd Haussmann Paris) et (iii) la rationalisation des consommations dans le cadre du plan de sobriété et de la Charte Ecowatt) ;
- **Le suivi et le pilotage des consommations énergétiques** ;
- **La sensibilisation des collaborateurs.**

Dans une compréhension plus large du terme « investissement » utilisé dans cette question il est nécessaire de mentionner les développements nombreux engagés par le Groupe dans son plan de transition. Cette transition est opérée à travers une démarche, intitulée « Construire ensemble », et qui vise à réinventer ses métiers. Cette approche s'articule autour des 3 thématiques suivantes :

- **repenser les métiers de la banque** : adapter les missions des équipes afin de développer les solutions nécessaires à l'accompagnement des clients dans leur transition ;
- **mettre en oeuvre la transformation** : intégrer de manière systématique les enjeux ESG dans toutes les décisions stratégiques, les outils de pilotage et les processus du Groupe et les décliner au niveau des lignes métiers ;
- **renforcer l'expertise par la formation des équipes** : assurer la mise à disposition à l'ensemble du personnel d'une offre de formation ESG.

En appui de cette démarche, un **programme spécifique** a été mis en place dans le but d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la transformation. Ce programme, intitulé « **ESG by Design** », a pour objectifs principaux de :

- décliner opérationnellement l'ambition RSE du Groupe ;
- renforcer l'intégration des caractéristiques ESG dans les processus existants (par exemple en matière de connaissance du client, d'octroi de crédit, de conception/structuration de nouveaux produits, d'architecture informatique...);
- assurer le respect des obligations réglementaires et des engagements volontaires du Groupe en développant les processus et les outils en permettant le pilotage, avec une attention particulière portée sur l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans la gestion des risques du Groupe ;
- accroître l'efficacité opérationnelle en industrialisant les rapports ESG et en mettant en place une infrastructure permettant de réduire les délais de production au meilleur coût tout en veillant à la bonne qualité des données ESG.

**c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5°C ?**

Société Générale s'est engagée à aligner ses activités sur des trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris et a consolidé son engagement en rejoignant l'Alliance bancaire pour la neutralité carbone en 2021 (Net Zero Banking Alliance, ou NZBA).

Société Générale définit ses objectifs d'alignement à court, moyen ou long terme en s'appuyant sur des méthodes fondées sur la science. Les références indicatives pour la détermination de ces objectifs **sont des scénarios de place largement reconnus visant une limitation du réchauffement à +1,5°** (sans dépassement ou avec faible dépassement). Par exemple les émissions financées relatives à la production d'électricité ou au secteur du pétrole et du gaz sont pilotées avec des objectifs alignés avec le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

**2) a) Avez-vous réalisé récemment un travail d'évaluation des impacts et de la dépendance (directs et indirects) de vos activités sur et envers la biodiversité ?**

La transition écologique est l'un des axes stratégiques de l'ambition RSE du Groupe avec le souhait d'accompagner tous ses clients dans leurs objectifs liés à la transition énergétique, au développement de l'économie circulaire et à la préservation de la biodiversité.

En tant qu'institution financière, Société Générale n'est pas directement dépendante des services fournis par la nature et son impact est très limité.

En tant que banque signataire des Principes de l'Equateur depuis 15 ans, nous étudions les impacts des projets que nous finançons sur l'environnement au sens large, et sur la biodiversité en particulier. Nous avons des politiques sectorielles en place et avons en 2022 renforcé nos engagements en la matière à travers l'initiative Act4Nature (engagements qui sont détaillés dans la suite du document).

En lien avec les recommandations des principaux standards internationaux disponibles que sont le nouveau Cadre Mondial sur la Biodiversité adopté à Montréal en décembre 2022, la TNFD « Task on Nature-related Financial Disclosures » (Société Générale est membre du Forum et membre du Groupe de consultation français) et les exigences réglementaires en Europe qui s'appliquent et s'appliqueront au Groupe, Société Générale a initié un travail d'évaluation des impacts et dépendances liés aux enjeux de perte de biodiversité (Approche Global Biodiversity score et approche sur la base ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)).

En complément, Société Générale travaille à mettre en place un indicateur sectoriel de vulnérabilité lié à la biodiversité (Industry Biodiversity Vulnerability Index – IBVI) pour piloter son activité crédit. Ce nouvel indicateur suivra la même approche que l'ICVI (Industry Climate Vulnerability Index) et sera introduit en 2023. Il vise à prendre en compte les risques de transition et les risques physiques liés aux enjeux de biodiversité.

**b) Si non, pourquoi ? Si oui, votre chiffrage de la dépendance (directe et indirecte) de vos activités envers la biodiversité (exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ?**

Les travaux en cours ne permettent pas de réaliser de comparaison avec l'année précédente.

**c) Sur la base de votre travail d'évaluation, quelles sont vos dépenses en faveur de la biodiversité (protection, restauration...) ? Merci de nous communiquer un montant.**

Au titre de l'action indirecte que le Groupe peut avoir sur les enjeux de biodiversité, les dépenses concernent essentiellement des frais de fonctionnement des équipes internes engagées sur la réalisation des plans d'action du Groupe. Certaines actions concrètes sont valorisées ci-après.

Société Générale, membre de l'alliance Act4Nature, a pris, en novembre 2022, 18 nouveaux engagements en faveur de la biodiversité. Le détail des engagements est disponible sur le site internet du Groupe : [SOCIETE-GENERALE-VF.pdf \(act4nature.com\)](#)

Ces engagements sont en cours de déploiement au sein du Groupe et poursuivent les objectifs suivants :

- inscrire la préservation de la biodiversité dans la gouvernance du Groupe et dans la tenue de ses activités ;
- sensibiliser et former les collaborateurs sur les enjeux de biodiversité ;
- participer à la compréhension collective de ce sujet complexe en participant aux initiatives de place et en nouant des partenariats pertinents ;
- établir un cadre de gestion robuste de nos activités de financement et d'investissement pour éviter ou réduire les risques de perte de biodiversité ;
- accompagner nos clients entreprises et particuliers pour évaluer et contribuer à réduire leurs impacts sur la biodiversité ;
- développer des programmes immobiliers renforçant le recours aux matériaux bio-sourcés et au bois, ainsi qu'aux espaces verts certifiés, au travers de notre filiale de promotion immobilière Sogeprom.

Le Groupe peut d'ores et déjà valoriser les initiatives suivantes :

- Le Groupe a engagé, en 2022, un dialogue avec les entreprises déjà clientes qui opèrent dans les secteurs les plus sensibles en matière de déforestation (huile de palme, soja et élevage en Amérique du Sud) pour évaluer leurs stratégies de lutte contre la déforestation. À compter de 2023, le Groupe ne fournit des produits et services financiers qu'aux clients qui se sont engagés à :
  - o éliminer la déforestation et la conversion de terres dans leurs activités (sur leurs propres exploitations et sur leur chaîne d'approvisionnement) ;
  - o mettre en place et à rendre systématique la traçabilité de leurs chaînes de valeur, ainsi qu'à rendre compte annuellement des progrès réalisés en termes de périmètre de mise en œuvre et/ou de pourcentage des activités n'impliquant ni déforestation ni conversion ;
- En juillet 2022, Société Générale est entrée au capital d'EcoTree, en participant à la nouvelle levée de fonds de cette greentech. EcoTree, entreprise certifiée B Corp, a développé depuis 2016 un ensemble de solutions permettant aux entreprises et aux particuliers d'investir dans la préservation et le renouvellement de la forêt, des écosystèmes et de la biodiversité ;  
[Société Générale investit dans EcoTree - MySocieteGenerale \(safe.socgen\)](#)
- La startup REGROW a rejoint l'incubateur interne de start-ups de Société Générale dédié au développement de solutions innovantes pour l'industrie financière et participera ainsi à un programme de six mois pour tester, déployer et exposer ses produits et services au sein des activités de Société Générale. REGROW est une entreprise technologique qui cherche à stimuler les pratiques agricoles régénératives. Elle utilise la science et la technologie pour développer des solutions sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire ;
- Société Générale est engagée dans le développement du SBTN (Science-based Targets for Nature) avec comme objectif d'accompagner ses clients dans la transformation de leur chaîne de valeurs ;
- Société Générale a été l'un des sponsors officiels de la journée DEFI (Dialogue Entreprise – Finance Solutions et actions pour la nature) qui s'est tenue à Paris en juin 2022. Société Générale va renouveler son soutien pour la nouvelle édition en 2023 ;  
[Actes du Colloque Dialogue Entreprise – Finance : solutions et actions pour la nature | EpE | Entreprises pour l'Environnement \(epe-asso.org\)](#)
- Depuis plus de 10 ans, Société Générale associe à l'utilisation des cartes affaires qu'elle distribue un parrainage de projets portés par l'ONF. Le montant du parrainage s'est élevé à EUR 240k au titre de 2022 ;
- Depuis 3 ans, la banque privée contribue à des programmes de reforestation en France, nos forêts étant fragilisées par le réchauffement climatique : sécheresse, hivers doux, étés chauds, etc... Cette initiative est associée à des produits d'investissements, et le financement des projets forestiers est fait par Société Générale Private Banking en déduction de sa marge commerciale (i.e. pas de contribution financière des clients).

**3) a) Dans un contexte d'inflation, de crises géopolitiques ou encore de réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, quels impacts économiques et financiers, même indirects, la raréfaction ou les difficultés d'approvisionnement en ressources naturelles (énergie incluse) ont-elles entraîné sur vos modèles économiques ?**

La banque n'est pas une grande consommatrice de ressources. Comme mentionné dans les réponses précédentes, nous révisons un certain nombre de contrats d'approvisionnement et nous inscrivons dans une démarche de sobriété. Les difficultés d'approvisionnement en ressources naturelles ne se sont pas traduites par changement de modèles économique pour nous.



**b) Dans vos opérations, quelles mesures avez-vous prises en conséquence pour diminuer vos consommations et circulariser votre modèle d'affaires ? Dans votre chaîne de valeur (en amont et/ou en aval) comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.) ?**

Le groupe Société Générale s'est engagé dans une démarche de développement durable et a inscrit la transition écologique et le développement des territoires dans ses priorités. La transition d'une économie linéaire vers le développement de l'économie circulaire est intégrée à la mise en œuvre de ces deux priorités et constitue une opportunité pour le groupe avec notamment le développement de solutions de financement, d'offre de mobilité durable et de promotion immobilière. Ci-après quelques illustrations à travers les différents métiers du groupe :

- Societe Generale Equipment Finance (SGEF) intègre de plus en plus les principes de l'économie circulaire dans ses solutions de financement, favorisant ainsi la transition d'un modèle reposant historiquement sur la propriété d'actifs vers des modèles liés à l'usage voire à la performance avec une prise en compte croissante des cycles de vie des actifs. Il s'agit d'offrir la possibilité de restituer les actifs après la durée convenue de location et de les redéployer auprès d'autres utilisateurs. Il s'agit également d'en assurer la remise en état et le recyclage des composants et pièces de rechange. Fort de son réseau international, SGEF a mis en œuvre avec ses partenaires ces nouveaux modèles qui permettent de garantir aux investissements un cycle de vie durable. SGEF cherche également à prolonger la durée de vie des actifs en intégrant la maintenance préventive et en adaptant ses solutions de financement et d'offre de services. SGEF gère ainsi un portefeuille de plus de 350 millions d'euros d'équipements médicaux, en partenariat étroit avec Philips Healthcare avec une approche proactive de gestion du cycle de vie ;
- ALD Automotive, filiale de location longue durée de flotte automobile, fait évoluer, dans le cadre de son plan stratégique Move 2025, son modèle économique vers un modèle où les véhicules seront mis en location plus longtemps qu'aujourd'hui, en anticipant plusieurs cycles d'utilisation commerciale pour les services de Location Longue Durée, Location Moyenne Durée, partage de véhicules... Le groupe ALD prévoit de vendre ou de louer environ 30% de ses voitures d'occasion à des particuliers et de disposer d'une flotte totale d'environ 125.000 voitures d'occasion louées d'ici 2025. ALD Automotive favorise également la réparation et le recours aux pièces issues de l'économie circulaire à chaque fois que cela est possible, et expérimente le réemploi de pièces d'occasion avec certains clients. Des actions sont également à l'étude pour optimiser le réemploi par d'autres acteurs économiques et/ou le recyclage des pneus usagés ;
- Sogeprom, filiale de promotion immobilière, a par exemple, dans la conception du projet « Cœur de Ville » à Villeneuve-le Roi (94), favorisé à chaque étape l'économie circulaire avec un mode constructif décarboné et l'utilisation de produits issus du réemploi et de matériaux biosourcés ;
- Activités de financements : les équipes accompagnent les clients en mettant en place des solutions de conseils et financement favorisant l'économie circulaire, avec par exemple la structuration de prêts et d'obligations indexés à des KPI pour l'amélioration des performances de développement durable (approvisionnement, réduction de déchets, évitement de packaging, valorisation de déchets, formation des employés, ...);
- Dans la banque de financement, un projet a été lancé pour adapter nos solutions aux nouveaux besoins de nos clients dans le cadre de la transition énergétique, en intégrant l'économie circulaire.
- Le groupe investit également dans des fonds soutenant notamment des sociétés de l'économie circulaire, avec en mars, une première prise de participation dans le fond Citizen Capital CIS, doté de 14 MEUR, dédié au financement de Contrats à Impact ciblant trois thématiques : égalité des chances, innovation pour l'emploi et économie circulaire.

Enfin, sur ses activités au quotidien, le Groupe met en œuvre des actions concrètes pour réduire l'utilisation des consommables nécessaires à son activité et travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs pour promouvoir le développement de l'économie circulaire.

- Par exemple, les Groupe a mené diverses actions concernant l'utilisation du papier telles que le bon usage des imprimantes, la dématérialisation des supports papiers vers des supports numériques et l'utilisation de papier recyclé.
- Depuis 2021, dans les immeubles centraux, 100% des déchets triés ont été recyclés à savoir : les déchets papier (journaux, feuilles libres, publicités, cartons), les bouteilles plastiques, les gobelets cartons, les canettes, le verre, le bois, les encombrants liés aux mobiliers, et depuis septembre 2020 les biodéchets issus des cantines des Tours Société Générale à La Défense. Les déchets non-recyclés, sont majoritairement valorisés dans une filière d'incinération pour produire du chauffage urbain.
- Le Groupe travaille aussi à donner une seconde vie au mobilier utilisé dans ses locaux. En 2022, le Groupe a amplifié sa démarche, un volume de 2 515 m3 de mobilier a pu être revendu dont 370 m3 aux collaborateurs. Et 3 570 m3 ont été donnés à des associations du réseau Talents & Partage, aux services publics (écoles, police, gendarmerie, pompier, armée, hôpital) et à ARES Entreprise d'insertion. Enfin, le mobilier obsolète qui n'a pas pu être vendu, a continué à être récupéré par l'éco-organisme Valdélia pour le recycler.
- Concernant l'utilisation du plastique, Société Générale a lancé en 2021 sa première carte bancaire composée de matière recyclée. Le Groupe travaille aussi à la sensibilisation des collaborateurs à l'utilisation des matériaux recyclés et sans plastique : dans ce contexte, Société Générale a pris l'engagement en novembre 2021 de bannir les plastiques à usage unique dans l'environnement de travail des collaborateurs d'ici 2025, et plus rapidement si possible en fonction des zones géographiques.

## **Social**

### **4. a) Pourriez-vous préciser en quoi les critères E&S intégrés dans les politiques de rémunérations variables à court et long termes (si applicable) de vos dirigeant.e.s reflètent les enjeux E&S les plus matériels auxquels votre entreprise est confrontée ?**

Fin 2020, Société Générale a mené une vaste enquête auprès de ses parties prenantes clés internes et externes pour identifier ses enjeux E&S les plus matériels. Cette consultation a donné lieu à une matrice de matérialité qui a servi d'orientation pour actualiser les priorités de son ambition RSE et pour s'assurer de son adéquation en termes de risques et opportunités. C'est la deuxième fois que cet exercice est fait.

Nous l'avons adopté en 2017 lors de la définition du précédent plan stratégique du Groupe. Cette matrice classe les enjeux selon leur impact, estimé par la Direction Générale, sur les dimensions de la création de valeur par l'entreprise et selon leur importance relative pour les parties prenantes.

L'ambition RSE du groupe est inspirée par cette matrice. Nous y retrouvons 4 piliers :

- 2 piliers moteurs de la transformation positive : « accompagner les clients dans leur transition écologique » et « contribuer positivement au développement des territoires » ;
- 2 piliers socles sur la façon dont nous opérons en tant que banque responsable : « être un employeur responsable » et « ancrer une culture de responsabilité ».

Les critères E&S sélectionnés pour la politique de rémunération variable annuelle et de l'intéressement à long terme des mandataires sociaux et des membres du CODIR reflètent cette ambition RSE (tels que publiés dans l'URD 2023 page 116 et 129 et dans le rapport « Performance et rémunérations » page 12) :

- les piliers liés à nos activités sont portés par plusieurs critères notamment ceux relatifs au respect de nos engagements publics de contribution à la finance durable ou l'alignement de nos portefeuilles de crédit avec l'Accord de Paris ;
- le pilier employeur responsable est clairement explicité via les critères du taux d'engagement des collaborateurs et le niveau de féminisation des cercles de direction ;
- le pilier culture de responsabilité est porté par les critères d'amélioration de l'expérience client et celui demandant une intégration des sujets RSE dans la stratégie de tous les métiers du Groupe qui incite à ce que les enjeux E&S soient pris en compte directement dans la stratégie de chaque métiers et non une notion traitée de manière isolée.

La rémunération des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs intègre des critères de performance RSE à la fois dans la définition du montant de la rémunération variable annuelle et pour l'acquisition de l'intéressement à long terme :

- les critères RSE dans la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs représentent 20% de la rémunération variable annuelle ;
- s'agissant de l'intéressement à long terme dans le cadre de la politique de rémunération 2023, les critères RSE représentent 1/3 des conditions de performance applicables.

**b) Comment le Conseil s'assure-t-il de la réalisation des objectifs E&S, en particulier sur la base de quels critères quantitatifs ? Est-ce que le niveau d'exigence est réévalué systématiquement lorsque les taux d'atteinte sont élevés ?**

Chaque année le Conseil d'administration procède à l'examen annuel de la réalisation des objectifs de performance des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice écoulé et fixe les objectifs de performance pour le nouvel exercice. Les objectifs non financiers y compris des objectifs RSE sont évalués sur la base d'indicateurs clés qui peuvent être selon le cas quantifiés, basés sur le respect de jalons ou sur l'appréciation qualitative du Conseil d'administration.

Notamment l'évaluation de l'atteinte des objectifs communs RSE de la rémunération variable annuelle est basée sur les critères comportant des mesures quantifiables suivantes :

- La qualité de l'expérience client est mesurée par l'évolution de taux de Net Promoter Score (NPS) des principales activités du Groupe ;
- L'objectif de l'employeur responsable est mesuré en s'appuyant sur le pourcentage de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes et le taux d'engagement des collaborateurs ;
- Le positionnement des principales notations extra-financières est mesuré via les notes/positionnements constatés ;
- Le respect des trajectoires compatibles avec les engagements pris par le Groupe pour la transition énergétique et environnementale est mesuré par le biais des objectifs chiffrés sur différents sujets comme la contribution de la banque au financement de la transition énergétique et environnementale, l'objectif de réduction de l'exposition globale du Groupe au secteur de l'extraction pétrole et gaz et l'objectif réduction de CO2 pour compte propre.

Lors de la définition des critères de performance et des cibles associées pour le nouvel exercice, le Conseil d'administration tient compte du niveau d'atteinte des critères/cibles RSE pour l'exercice écoulé. Les critères et les cibles associées aux critères sont revus annuellement.

Les informations sur les évaluations effectués sont publiées dans le chapitre 3.1, section 3.1.6 « Rémunération des dirigeants du groupe » de l'URD 2023 (page 124).

Les informations sur les objectifs en matière de RSE, les indicateurs associés et leur suivi sont présentées dans le chapitre 2.4 « Rapport de l'activité extra-financière » et chapitre 5 « Responsabilité Sociale d'entreprise » de l'URD 2023 (page 46 et 291 respectivement).

**c) Pouvez-vous décrire de quelle manière la rémunération (bonus, long terme, intéressement, autre) de vos salarié.e.s (hors dirigeant.e.s) intègre des critères environnementaux et sociaux (E&S) ? Merci de préciser le nombre de salarié.e.s concerné.e.s et de détailler de la manière la plus précise possible les critères E&S et leur part dans la rémunération des salarié.e.s.**

Les critères E&S sont intégrés dans la rémunération collective puisqu'une composante de l'enveloppe d'intéressement (pour 10 M€) dépend de l'atteinte d'un objectif de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Depuis les accords signés en 2014, Société Générale SA lie une partie de sa formule d'intéressement à l'atteinte d'objectifs RSE.

Depuis l'exercice 2021, il faut que le groupe Société Générale soit dans le 1er quartile du classement sectoriel annuel des sociétés évaluées par l'agence de notation extra-financière S&P Global CSA et ou/ Sustainalytics et, d'autre part, obtienne une notation d'au moins BBB de l'agence MSCI. Le Groupe a atteint les critères pour 2022 et 10 M€ d'intéressement RSE seront ainsi versés à plus de 40 000 salariés concernés.

**5. a) Dans le cadre de votre politique de partage de la valeur, quelle part de vos rachats d'actions avez-vous allouée au bénéfice de vos salarié.e.s au cours des cinq derniers exercices (hors actions de performance) ? Quelle a été la proportion de salarié.e.s concernée en France, à l'International?**

Au-delà des rachats d'action il existe une politique d'actionariat en France (Epargne) et à l'international (PMAS avec des occurrences régulières). En France, le niveau d'actionariat salarié au travers des plans d'épargne est parmi les plus élevés du CAC40, (cf. étude de la Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés réalisée en 2021). Le Groupe se situe globalement au double de la pratique du CAC 40 qui est en moyenne de 3,3%.

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Taux de détention AS en % du capital*	6,61%	5,93%	6,17%	6,52%	6,87%	6,65%
<b>Classement SG dans CAC 40</b>	<b>6e</b>	<b>6e</b>	<b>5e</b>	<b>5e</b>	<b>5e</b>	<b>8e</b>
Source classement	Benchmark FAS	Benchmark FAS	Benchmark FAS	Baromètre AS Amundi	Baromètre AS Amundi	Observatoire Amundi AS

\* taux de détention sur les plans d'épargne

Au niveau international / mondial comme Société Générale l'a déjà communiqué, la volonté est de proposer des augmentations de capital réservées aux salariés tous les trois ans. Les salariés en France ont aussi la possibilité de souscrire aux Fonds d'actionariat salarié chaque année en dehors des périodes d'augmentation de capital en y affectant notamment, s'ils le souhaitent, leur participation/intéressement et en bénéficiant dans certaines limites d'un abondement prévu par nos accords.

Les finalités des rachats d'actions des 5 dernières années ont été les suivantes :

- à des fins d'annulation (i.e. réduction de capital dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire) ;
- à des fins de croissance externe (dans le cadre de Vision, fusion de BDDF / CDN) ;
- à des fins de couverture des engagements d'octroi d'actions gratuites au profit de ses salariés et mandataires sociaux (i.e. actions de performance) ;
- à des fins d'animation du contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissement.

Hors actions de performance, les rachats d'actions n'ont donc pas concerné les salariés.

**b) Sur la même période, pourriez-vous répartir l'allocation de vos rachats d'actions (annulation, opération d'actionnariat salarié, attribution d'actions de performance, autres bénéficiaires, autres affectations) ?**

Les rachats d'actions hors contrat de liquidité des 5 dernières années se décomposent comme suit :

<i>En nombre d'actions</i>	PROGRAMME 2018 /2019	PROGRAMME 2020	PROGRAMME 2021	PROGRAMME 2022	TOTAL
Rachat d'actions à des fins d'annulation			16 247 062	41 674 813	57 921 875
Rachat d'actions à des fins de croissance externe				1 000	1 000
Rachat d'actions à des fins de couverture des actions gratuites		2 274 065	5 534 365	2 707 207	10 515 637
<b>TOTAL RACHAT D'ACTIONS</b>		<b>2 274 065</b>	<b>21 781 427</b>	<b>44 383 020</b>	<b>68 438 512</b>

Sur cette période, hors contrat de liquidité, le Groupe a racheté 68 438 512 actions ordinaires Société Générale :

- 57 921 875 actions ordinaires SG à des fins d'annulation (i.e. réduction de capital) :
  - o 16 247 062 actions au titre du programme 2021 (rachat du 4 novembre au 17 décembre 2021). La réduction de capital par annulation de ces actions auto-détenues a été réalisée le 1<sup>er</sup> février 2022 ;
  - o 41 674 813 actions au titre du programme 2022 (rachat du 8 août au 15 décembre 2022). La réduction de capital par annulation de ces actions auto-détenues a été réalisée le 1<sup>er</sup> février 2023.
- 1 000 actions ordinaires SG à des fins de croissance externe au titre du programme 2022 (rachat le 8 août 2022) dans le cadre de la fusion BDDF / CDN ;
- 10 515 637 actions ordinaires SG à des fins de couverture des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux :
  - o 2 274 065 actions au titre du programme 2020 (rachat du 9 novembre au 16 décembre 2020) ;
  - o 5 534 365 actions au titre du programme 2021 (rachat du 20 décembre 2021 au 14 janvier 2022) ;
  - o 2 707 207 actions au titre du programme 2022 (rachat du 16 décembre 2022 au 17 février 2023).

Sur la période, les opérations suivantes ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité (animation réalisée par un Prestataire de Service d'Investissement).

<i>En nombre d'actions</i>	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	TOTAL
Achats contrat de liquidité	3 226 428	1 706 961	241 001	0	734 806	5 909 196
Ventes contrat de liquidité	3 096 428	1 836 961	207 501	0	768 306	5 909 196

**c) Plus globalement, disposez-vous d'une politique définissant l'allocation de vos rachats d'actions ? Cette politique est-elle publique ? Si oui, pouvez-vous la décrire ?**

La politique du Groupe en termes de rachats d'actions est présentée dans le descriptif du programme de rachat d'actions publié sur notre site Internet en amont de l'Assemblée Générale.

Tous les ans, le Groupe renouvelle son autorisation de rachats d'actions aux fins :

- d'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- de les annuler, conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- de conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe ;
- de permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.

**6. Depuis deux années de suite, vous ne fournissez pas de définition du salaire décent au FIR. Cette question est particulièrement importante pour les investisseurs responsables, et elle prend d'autant plus de sens dans un contexte d'inflation mondiale. Il est pour nous indispensable de disposer d'une définition claire pour apprécier la vision du groupe sur sa stratégie globale.**

**Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.**

**a) Ainsi, depuis l'année dernière, avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ?**

Le Groupe est conscient de ses enjeux autour du salaire décent et travaille toujours sur une appropriation de la définition la plus juste et représentative au regard des différentes mesures existantes et des spécificités locales.

Pour rappel, nous soulignons déjà dans nos publications que la politique de rémunération prend en compte « le contexte économique, social, légal et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe opère » et « est déclinée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient, en tenant compte des pratiques et contextes de marché ».

Au niveau du groupe, en moyenne, le salaire le moins élevé perçu dans nos entités est 60 % plus élevé que le minimum légal local.

**b) Quelles mesures précises avez-vous mises en place pour qu'un salaire décent soit assuré à l'ensemble de vos salarié.e.s ainsi qu'à celles et ceux de vos fournisseurs (travail avec des initiatives spécialisées, études pour déterminer le niveau de salaire décent pour chaque pays, intégration du critère dans vos chartes fournisseurs, due diligence des fournisseurs...)?**

En ce qui concerne ses collaborateurs, le Groupe veille à offrir une rémunération attractive et équitable, contribuant à la fidélisation des salariés et à la performance du Groupe sur le long terme. La politique de rémunération repose sur des principes de non-discrimination et d'équité entre les salariés et s'appuie sur des principes communs pour tous. Elle est ensuite déclinée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient, en tenant compte des pratiques et contextes de marché. Définie au niveau du Groupe, cette politique peut donc être adaptée lorsque la réglementation nationale l'exige.

Les politiques et principes du Groupe en matière de rémunération sont présentés chaque année dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe conformément à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les prestataires, ceux choisis répondent tous à l'ensemble des critères définis par notre Direction des achats. A titre d'exemple, en ce qui concerne les prestataires de restauration sur l'IDF, il s'agit des 3 plus grands opérateurs de restauration collective en France et en Europe qui répondent tous aux exigences des différentes législations et sont moteurs, pour ce qui est de la France, de toutes les avancées collectives de leur branche (sur les salaires, la formation, les conditions de travail...). Le passé récent (inflation 2023) a démontré leur capacité à accompagner les salariés sur le sujet. Société Générale accompagne d'ailleurs contractuellement ces fournisseurs par la révision annuelle des tarifs indexés en partie sur la rémunération.

Des informations complémentaires sur notre relation avec nos fournisseurs et sous-traitants sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2023 en page 363 ([lien](#)).

- c) Avez-vous fixé des seuils minimums de rémunération dans l'ensemble de vos pays d'implantation pour vos salarié.e.s et les salarié.e.s de vos fournisseurs et où se situent-ils par rapport aux salaires minimums locaux ? Si oui, menez-vous des audits pour vous assurer que ces seuils sont bien respectés et évoluent en fonction du coût de la vie ?**

Cf. réponse à la question 6.a., nous n'avons pas de seuil minimum de rémunération dans l'ensemble des pays du Groupe. Pour rappel, au niveau du Groupe, en moyenne, le salaire le moins élevé perçu dans nos entités est 60 % plus élevé que le minimum légal local.

- d) Avez-vous pris en compte et cartographié les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent à vos salarié.e.s et aux salarié.e.s de vos fournisseurs (comme le non-respect de la liberté d'association) ?**

En tant qu'établissement bancaire, la société générale a une gestion et une cartographie holistique de ses risques qui sont globalement couverts par des mesures qui nous sont demandés par les régulateurs.

Nous n'avons pas à date, au niveau du groupe, une cartographie qui détaille en particulier les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent.

Plus spécifiquement, afin de prévenir les risques d'atteinte au droit à une rémunération juste et équitable pour ses collaborateurs, le Groupe s'engage notamment à garantir la neutralité de ses processus RH, dont la rémunération, et proscrire toute forme de discrimination. Au travers sa politique diversité et inclusion, le Groupe rémunère ses collaborateurs de façon équitable tout au long de leur carrière, sur la base de leur performance et de leur comportement.

En complément, nous nous assurons via des benchmarks et des travaux réguliers avec nos DRH que nos salaires correspondent bien aux pratiques du marché et aux besoins locaux.

- 7. a) Périmètre France : en dehors des investissements en titres de votre entreprise, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salarié.e.s est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES, Finansol ou labels étrangers) ? Veuillez mentionner le nom des fonds labellisés, la part, en pourcentage des encours et en pourcentage des fonds hors actionnariat salarié, des fonds d'épargne labellisés, le pourcentage des salarié.e.s du groupe qui en bénéficient et l'évolution par rapport à l'an passé.**

Parmi les 6 fonds (hors fonds d'actionnariat) composant notre gamme du PEE, les deux tiers sont labellisés responsable.

## **Répartition des encours en % des fonds d'épargne labélisés**

Nom des fonds	2021	2022
SG Obligations ISR (Fonds dédiés)	37%	22%
SG Diversifié ISR (Fonds dédiés)	50%	30%
SG Action internationales ISR (Fonds dédiés)	NA*	38%
Amundi Label actions solidaire ESR	13%	9%

\* le fonds SG action internationales a été labélisé ISR en 2022

- b) Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vos fonds d'épargne salariale ne sont pas tous labélisés ? Si certains ne sont pas labélisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective ?**

Tous nos fonds d'épargne salariale éligibles et pour lesquels nous pouvons agir directement, via leur conseil de surveillance, à savoir tous nos fonds dédiés Société Générale, sont labélisés ISR.

- c) Dans vos autres pays d'implantation : Quels sont les dispositifs d'épargne salariale, hors actionariat salarié, mis en place pour vos salarié.e.s hors de France ? Intègrent-ils des critères ESG robustes ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?**

Société Générale n'est pas concernée puisque qu'il n'y a pas d'épargne salariale à l'étranger.

- d) Comment associez-vous vos salarié.e.s au choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds ?**

Via les conseils de surveillance de nos fonds dédiés SG, composés de membres représentant les porteurs de parts, eux-mêmes salariés et porteurs de parts de ces fonds et des revues régulières avec notre société de gestion Amundi.

## **Gouvernance**

**8. Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec sa responsabilité sociale, le Conseil d'Administration ou de Surveillance doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207. Ainsi :**

- a) Publiez-vous un document détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Comment s'inscrit-il dans votre politique de responsabilité sociale, allant au-delà de la simple conformité ? Celui-ci est-il revu et approuvé par le Conseil ? (Merci de joindre un lien ou de préciser l'emplacement où figure ce document en plus d'une explication détaillée). Y précisez-vous les pratiques fiscales que vous jugez inacceptables ?**

Depuis 2010, Société Générale s'est dotée d'un [Code de Conduite fiscale](#) disponible publiquement sur son site institutionnel et approuvé par le Conseil d'administration. Ce Code décrit en particulier l'approche du Groupe en matière fiscale ainsi que les principes et engagements qui le guident en la matière. Les pratiques fiscales non autorisées par le Groupe sont décrites dans ce Code et le respect de celui-ci s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

La politique fiscale du Groupe est présentée et revue annuellement par le comité des risques du Conseil d'administration. Le Groupe fournit également annuellement ([cf. page 267 du D.E.U. 2023](#)) des informations détaillées sur ses actions en matière de conformité et de transparence fiscale.



En complément, Société Générale a fait le choix depuis 2021 de publier annuellement sur son site institutionnel un [rapport sur la contribution et la transparence fiscale du Groupe](#). Ce rapport détaille notre politique et approche responsable en matière fiscale (voir en particulier le chapitre « *Nos réponses aux questions de nos parties prenantes* » page 15 à 28), au-delà de la simple conformité, et fournit une vision détaillée des montants et de la nature des impôts dont notre Groupe s'acquitte chaque année (y compris par pays).

**b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays ? Si non, comment vous préparez-vous à la directive européenne prévue pour 2024 qui impliquera un reporting pays par pays pour les pays membres de l'UE ? Envisagez-vous de publier un reporting pays par pays allant au-delà obligations de la directive ?**

Notre Groupe rend public son reporting fiscal, pays-par-pays, conformément à la directive 2013/36/EU qui s'applique aux banques européennes depuis l'exercice 2014. La nouvelle directive européenne, dite « CbCR public » exclut expressément notre industrie, déjà soumise à un reporting public « pays-par-pays » depuis plusieurs années.

En la matière, il convient de noter que les banques conservent des obligations plus importantes que les autres industries puisque la directive « CbCR public » requiert la publication de données détaillées uniquement pour les implantations des Etats de l'Union Européenne ou de la liste européenne des Etats dits non-coopératifs. Les banques doivent publier le détail de leurs données pour toutes leurs implantations quel que soit leur statut.

Par ailleurs, comme souligné en partie a), Société Générale a déjà fait le choix de réaliser un reporting public allant au-delà de ses obligations réglementaires. Le [rapport sur la contribution fiscale du Groupe](#) fournit une vision détaillée sur les montants d'impôts supportés annuellement par le Groupe, allant bien au-delà du simple impôt sur les bénéficiaires (voir le chapitre « Notre contribution fiscale » pages 8 à 14). Les données sont présentées à plusieurs niveaux (Groupe, par régions clés et par pays) et sont accompagnées d'explications détaillées.

**9. a) Quelle sont les décisions publiques visées par vos activités de lobbying ? Veuillez les détailler pour les deux dernières années en vous concentrant sur le lobbying lié aux droits humains (y compris les droits sociaux fondamentaux) le climat et la gouvernance, et ce pour les principales juridictions dans le cadre desquelles vous exercez vos activités de lobbying (y compris l'UE, les États-Unis, les marchés émergents et d'autres régions) ?**

Société Générale partage régulièrement son expertise, que celle-ci soit technique ou plus stratégique, sur les domaines réglementaires pouvant impacter l'industrie bancaire, assurancière ou les activités spécialisées du Groupe (e.g. le *leasing* automobile). Cette expertise est partagée directement aux décideurs publics ou indirectement, *via* des groupes d'intérêts qui représentent des positions permettant d'influencer la décision publique sur des sujets importants pour l'industrie financière. Nous estimons que cette activité de représentation d'intérêts est bénéfique afin d'éclairer la décision publique sur les effets, autant positifs que négatifs, de certaines réglementations sur notre modèle d'affaires et nos coûts, qui déterminent notre capacité à financer l'économie et à tenir nos objectifs stratégiques vis-à-vis de nos clients, de nos employés, de nos investisseurs et de l'ensemble de nos parties prenantes.

Concernant les réglementations portant sur les droits humains, le climat et la gouvernance, Société Générale a participé à des activités de représentation d'intérêts et des travaux avec les associations professionnelles sur les textes suivants :

Au niveau de l'Union Européenne :

Consultation on taxonomy related sustainability disclosures	ESMA
Consultation on draft ITS on integration of ESG factors into Pillar 3 disclosures	EBA
Consultation on draft Delegated Act Article 8 Taxonomy Regulation	European Commission
Survey on sustainable securitisation	EBA
Draft report on the social taxonomy	Sustainable Finance Platform
Consultation on legislative proposal on the EU Green Bond Standard (EUGBS)	European Commission
Call for feedback for the Common Ground Taxonomy Table	European Commission
Consultation EFRAG sur le régime de disclosure CSRD pour les PME	EFRAG
Consultation on Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA	EIOPA
Call for evidence on market characteristics for ESG rating providers in the EU	ESMA
Public consultation on draft Guidelines on integrating the customer's sustainability preferences in the suitability assessment under the IDD	EIOPA
Call for evidence on environmental, social and governance (ESG) ratings and sustainability risks in credit ratings	European Commission
Targeted consultation on the functioning of the ESG ratings market in the European Union and on the consideration of ESG factors in credit ratings	European Commission
Consultation on legislative proposal on corporate sustainability disclosure directive (CSRD)	European Commission
Consultation on sustainability disclosures for Simple, Transparent and Standardised securitisations	EIOPA / EBA / ESMA
Discussion paper on the role of environmental risk in the prudential framework	EBA
Public consultation on the first set of Draft ESRS (European Sustainable Reporting Standard)	EFRAG
ESA's Call For evidence on greenwashing	ESMA
Consultation on guidelines on fund's names using ESG or sustainability-related terms	ESMA
Discussion paper on the prudential treatment of sustainability risks	EIOPA
Discussion paper on the Prudential Treatment of Sustainability Risks	EIOPA
EBA seeks input from credit institutions on green loans and mortgages	EBA

Reform of the energy financial markets (e.g. price caps)	European Commission / EU Council
Net Zero Industry Act	European Commission
Overall EU regulatory and supervisory approach to ESG risk	European Commission and EBA

Au niveau « France » :

Projet de loi Climat et Résilience
Projet de loi constitutionnelle intégrant à l'article 1 <sup>er</sup> de la constitution « la protection de l'environnement »
Proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle
Proposition de loi sur la protection des lanceurs d'alerte
Projet de loi pour la réindustrialisation verte

Au niveau global ou standards internationaux :

Consultation on Proposed Climate-related Metrics, Targets, and Transition Plan Guidance	TCFD
Consultation on Sustainability-related Regulatory and Supervisory Expectations	IOSCO
Environmental, Social and Governance (ESG) Ratings and Data Products Providers	IOSCO
Consultation on principles for the effective management and supervision of climate-related financial risks	BIS
Supervisory and Regulatory Approaches to Climate-related Risks	FSB
Consultation on general sustainability-related disclosures	IFRS
Consultation on climate-related disclosures	IFRS

Au niveau des Etats-Unis :

SEC Proposed Rules to Enhance and Standardize Climate-Related Disclosures for Investors	SEC
---	-----

Au niveau du Royaume-Uni :

Consultation on the Sustainability Disclosure Requirements and investment labels	FCA
Draft guidance on environmental sustainability agreements	CMA
Finance for positive sustainable change: governance, incentives, and competence in regulated firms	FCA

Sur l'ensemble de ces textes, nous avons apporté notre expertise concernant leur impact sur les processus, produits et activités du Groupe, selon la ligne de positionnement publique de Société Générale. Cette ligne de

positionnement est publiée chaque année au T2 sur le site institutionnel de Société Générale ([Société Générale Framework for Responsible Advocacy Activities - Memorandum](#), dont la version 2023 est à paraître).

**b) Comment contrôlez-vous et vous assurez-vous de l’alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles dont vous êtes membre, ainsi que de toute divergence potentielle avec vos propres positions ? Publiez-vous un rapport dans lequel vous détaillez la manière dont les positions de votre entreprise et de vos associations professionnelles sont alignées mais aussi les cas où elles peuvent différer les unes des autres ?**

Société Générale est membre d’associations professionnelles représentant des intérêts professionnels, au niveau local ou au niveau européen, dans des instances en lien avec les activités de financement du Groupe ou afin de faire valoir la position du Groupe dans des instances plus larges (e.g. associations représentatives des entreprises privées ou des entreprises étrangères). Il est à noter que l’appartenance à une association et la contribution aux travaux d’une association n’équivaut évidemment pas au soutien automatique de toutes les positions prises par cette association. Dans l’éventualité où une position ne serait pas conforme à nos objectifs ESG, comme dans tous les cas de divergence entre les positions de Société Générale et celles d’une association, Société Générale peut utiliser son pouvoir d’influence afin d’infléchir la position associative ou faire reconnaître formellement les divergences de vues entre les membres, et enfin faire connaître une position différente en son nom propre auprès des interlocuteurs publics.

Nous ne publions pas de rapport dans lequel nous détaillons la manière dont les positions de Société Générale sont alignées ou différentes de celles des associations. Cependant, nous mettons à jour chaque année au T2 un document global qui décrit les positions de Société Générale, permettant à chacun de regarder notre ligne globale sur nos différents sujets d’intervention ([Société Générale Framework for Responsible Advocacy Activities - Memorandum](#), dont la version 2023 est à paraître). En plus de nos positions, ce même document décrit la raison de notre activité de représentation d’intérêts, notre gouvernance, notre dispositif de contrôle, nos associations et nos dépenses au niveau mondial.

**c) Quels moyens accordez-vous à vos activités de lobbying (ressources humaines et financières) pour l’ensemble de vos marchés dans le monde ?**

Comme indiqué dans son [Memorandum](#) public, Société Générale dispose d’une équipe affaires publiques dédiée (14 ETP dont des emplois administratifs) qui est en charge de la stratégie, du pilotage et de l’exercice de la représentation d’intérêts du Groupe pour l’ensemble de ses géographies. D’autres représentants dans le Groupe peuvent intervenir ponctuellement, en coordination avec cette équipe et en respectant les lignes définies par le Groupe. Le montant des dépenses allouées à la représentation d’intérêts est uniquement le fruit de deux éléments :

- les contributions directes : la charge des personnes susmentionnées prorataée du temps de représentation effectuée par celles-ci et
- les contributions indirectes : les cotisations annuelles des associations prorataées par un pourcentage de représentation déterminé par chaque association. Le montant global mandat Groupe ont été de 869 778 euros en 2021 et de 834 770 euros en 2022. Le Groupe n’autorise aucune donation politique (0 EUR) et n’a fait appel à aucun cabinet externe dans le cadre d’un mandat de représentation d’intérêts (0 EUR) ni en 2020, ni en 2021, ni en 2022.

**10. a) Quelles mesures prenez-vous pour anticiper les effets, à court et moyen termes, de la transition écologique sur les emplois et sur l’évolution des besoins en compétence au sein de votre groupe, mais aussi dans votre chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, franchisés...) ?**

Globalement, sur l’évolution des besoins en compétences Société Générale assure une gestion des carrières et des compétences, en anticipant via un processus et une méthodologie groupe les évolutions des métiers et

les besoins en compétences futures. Chaque métier fait l'exercice sur son périmètre en fonction de l'évolution anticipée du marché, des besoins quantitatifs et qualitatifs et sur ses géographies.

Le groupe s'attache ainsi à proposer une offre de formation diversifiée et à développer l'employabilité de ses collaborateurs, selon l'évolution des besoins du Groupe et du marché du travail. Plus particulièrement sur la transition écologique, le Groupe a par ailleurs mis en place un parcours de formation ambitieux sur la période 2023-2024 pour permettre la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs sur les enjeux RSE.

Ce parcours, structuré en 5 niveaux de compétence, offre une diversité de supports de formation (plus de 100 modules sont disponibles au total), comme par exemple :

- des formations digitales d'une grande diversité, autour de 6 thèmes : la culture de base des enjeux RSE, l'analyse de risques E&S, la transition énergétique et environnementale, l'informatique durable ; la finance durable et l'investissement durable.
- des ateliers en présentiel à disposition des collaborateurs (fresque de la biodiversité, atelier 2tonnes, conférence MyCO2, etc.) ;
- le déploiement de la Fresque du Climat auprès des collaborateurs du Groupe, avec un objectif de former 30% de collaborateurs d'ici fin 2024. 10.000 collaborateurs ont déjà bénéficié de cette formation.

Un programme reskilling est aussi proposé à nos collaborateurs pour les accompagner au mieux lors de leur mobilité.

En complément de ce que nous faisons sur la gestion des compétences, à ce stade les autres évolutions que nous portons en termes de conditions de travail impactent seulement certaines modalités de leur vie dans les bureaux : ces évolutions seront progressives et expliquées.

Pour ce qui est de nos prestataires, les seuls éléments sur lesquels il y a un impact direct sont ceux de la restauration collective : nous travaillons avec nos fournisseurs afin de faire évoluer certaines pratiques et assurer l'emploi et la formation en relation.

**b) De quelle manière la question environnementale est-elle abordée avec les partenaires sociaux ? À quel(s) niveau(x) (local, national, européen, monde) et dans quels cadres ? Pouvez-vous aussi indiquer si ces échanges s'effectuent sur la base de partages d'informations, de consultations ou de négociations ? Nous vous remercions d'être précis quant aux différents cas de figure qui peuvent se présenter.**

En France le sujet est abordé en Comité central d'entreprise et en comité de groupe Européen notamment sur la base de partage d'informations de la Direction du développement Durable sur les engagements de Société Générale en faveur du climat/environnement.

**c) Quels moyens accordez-vous aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent s'impliquer dans la politique environnementale de votre groupe (formations, commissions spécifiques...) ?**

Les partenaires sociaux sont formés, comme l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE (voir réponse question 10.a). Ils reçoivent au titre de leurs fonctions l'ensemble des informations sur les nouvelles formations du catalogue et ils sont également concernés par les mesures de développement associées. Il n'y a donc pas de dispositif de formation dédié ou particulier pour cette population.

L'information des partenaires sociaux concernant la politique environnementale du Groupe fait partie des sujets abordés dans les réunions du Comité Social et Economique central (CSEC) et du comité de groupe Européen avec notamment une intervention de la Direction du développement Durable Groupe sur les engagements de Société Générale en faveur du climat/environnement.

**d) Les prérogatives environnementales explicitement attribuées au CSE par le Code du travail (loi « Climat et résilience »), ont-elles induit de nouvelles pratiques en la matière dans votre entreprise ?**

Les projets de transformation du Groupe sont également regardés sous l'angle de leur éventuel impact environnemental. Dans le cadre de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel, les projets qui après analyse présenteraient des impacts sur l'environnement, seraient systématiquement accompagnés de la mise en œuvre d'actions visant à réduire cet impact.